



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame SUDRES
BALTRONS

Délibération numéro :
2018/084

Restauration Municipale :
convention entre la Ville et
l'Association de loisirs 1,2,3
Soleil pour la fourniture de
repas

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018
Le Maire

Vu la délibération n°2017/189 du conseil municipal du 16 novembre 2017 portant tarifs des services publics 2018,

Considérant que l'association de loisirs 1,2,3, Soleil souhaite améliorer la prestation des repas servis aux enfants du centre de loisirs 1,2,3, Soleil situé à Rivière-sur-Tam,

Considérant sa demande auprès de la ville de Millau, qui travaille déjà dans une démarche de qualité au sein des restaurants scolaires de sa ville de bien vouloir la fournir en repas,

Considérant qu'au vu de la proximité des deux villes, le Maire de Millau après concertation avec son équipe a donné un avis favorable à cette demande,

Considérant l'accord intervenu sur le nombre de composantes par repas ainsi que le tarif proposé,

Considérant que, par ce biais, les bénéficiaires de ces repas profiteront de menus de qualité et équilibrés,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la fourniture des repas produits par le service Restauration Municipale à l'Association de loisirs 1,2,3 Soleil,
2. D'approuver les tarifs suivants :
Repas scolaire : 4,09 € HT +15€ livraison par semaine valables jusqu'au 31 décembre 2018
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget 2018 :
TS 128 – Nature 60623

Adopté par : 24 voix pour
6 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)
3 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Isabelle
CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Millau, Aveyron. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MILLAU' around the top edge and '(Aveyron)' at the bottom. In the center, there is a small emblem. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in black ink that reads 'Christophe SAINT-PIERRE'.